

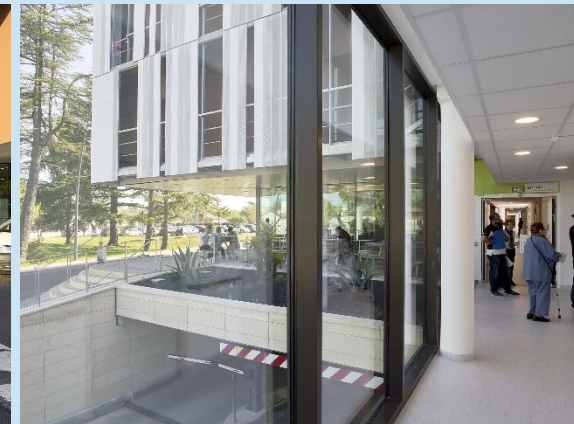
# CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

## Fond addiction

Projet lieu de santé sans tabac

Porteur du projet :  
**Mme Roux Cécilia,**  
Cadre supérieur de santé en charge  
de la prévention et de la promotion  
de la santé  
Direction des soins

Octobre 2020



## Généralités :

Le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, créé par la [loi de financement de la sécurité sociale du 28 décembre 2018](#), succède au fonds de lutte contre le tabac.

Il permet :

- de poursuivre et renforcer les programmes dédiés à la lutte contre le tabac,
- de déployer des actions de santé publique portant également sur les autres addictions, notamment l'alcool et le cannabis

# Quels sont les domaines d'intervention du fonds ?

Ces actions ont vocation à répondre à 4 axes stratégiques Nationales :

1 : Protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme

2 : Aider les fumeurs à s'arrêter et réduire les risques et les dommages liés aux consommations de substances psychoactives

3 : Amplifier certaines actions auprès des publics prioritaires dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé

4 : Soutenir la recherche appliquée et l'évaluation des actions de prévention et de prise en charge.

- En 2019:

La démarche de déploiement des « Lieux de santé sans tabac » étant une priorité régionale, c'est dans ce cadre que le centre hospitalier a déposé un projet.

# Notre réponse à l'appel à projet se décline selon 4 modalités :

## - Modalité 1 :

Développer une information plus efficace en direction des fumeurs

## - Modalité 2 :

Impliquer davantage les professionnels de santé et mobiliser les acteurs de proximité dans l'arrêt du tabac (ambassadeurs)

## - Modalité 3 :

Organiser les espaces de l'établissement dans une logique de promotion de la santé afin de favoriser la non-exposition au tabac => **Non Financée (frais d'investissement)**

## - Modalité 4 :

Améliorer la santé du patient fumeur (usagers et professionnels) en proposant systématiquement une démarche de sevrage tabagique

Budget alloué au projet par l'ARS Nouvelle-Aquitaine => **55 256 euros / 2 ans**

- Exemples d'actions qui vont être menées dans le cadre de l'Appel à Projet :
  - Communication autour de la stratégie institutionnelle engagée dans la promotion de la santé et de la mise en place « Hôpital : Espace sans tabac » => fait
  - Optimisation de la communication interne et externe sur la démarche globale (*internet, intranet, presse locale, livret d'accueil, règlement intérieur, mailing auprès des sous-traitants, etc..*) => en cours
  - Développement d'une démarche vertueuse d'accompagnement vers la promotion de l'activité physique et des conseils diététiques => en cours
  - Formation des correspondants en éducation et prévention en qualité d'ambassadeur pour dispenser une approche pertinente et pédagogique auprès des fumeurs => à faire
  - Sensibilisation des professionnels des services à l'abord du fumeur (*Formation effectué en intra par un médecin pneumologue porteur d'un programme DPC*) => en cours
  - Communication sur les différentes ressources en matière de consultation de tabacologie en intra et extra hospitalier => à faire
  - Création d'un item « sevrage tabagique » sur le site internet (HPS – Hôpital Promoteur de Santé) => à faire
  - .....